



Licenciement abusif en contrat de professionnalisation

Par **licen**, le **15/10/2011** à **09:51**

Bonjour,

Pour vous expliquer succinctement la situation , j'ai été embauché par mon patron en contrat de professionnalisation (préparant une licence pro commercial en alternance) en juin 2011 et j'ai commencé à travailler pour lui le 3 octobre 2011 avec un mois de période d'essai. Etant issu d'un domaine exclusivement technique , je n'ai aucune notion sur le commerce mais le patron me dit qu'il m'accompagnerait sur le terrain pour mes débuts. Or , il était à l'hôpital durant cette période j'ai donc suivi à partir du 3 octobre une petite formation interne qui m'a mobilisé le lundi et le mardi et le mercredi j'étais seul sur le terrain livré à moi-même. Les 2 jours qui suivent , j'ai été accompagné sur le terrain par mon responsable commercial (je doute encore de ces compétences mais ce n'est pas le sujet) et nous n'avons signé aucun contrat durant ces 2 jours. Le lundi de la semaine d'après , le patron revient de l'hôpital et me convoque en me faisant comprendre qu'il ne pourrait pas continuer comme ça si je ne lui apportait aucun résultat. Vu la formation et mon cursus , je pouvais difficilement faire mieux , bien que le responsable sur le terrain avec moi lui disait que j'étais volontaire au travail mais que le début est difficile et que c'était normal .

Le mardi je vais à l'école et j'apprends le vendredi par ma directrice que j'avais été licencié par mon patron (j'étais donc toujours en période d'essai) , il ne me l'a même pas annoncé à moi-même. La directrice appelle ce Monsieur devant moi avec le haut-parleur et il pretextait des coûts trop élevé de l'école et de mon salaire (sachant qu'il était au courant de ces coûts depuis juin) et qu'il ne souhaitait pas me conservé et ceci est l'unique raison de mon licenciement , il n'a d'ailleurs pas payé à mon IUT ce qu'il devait pour ma première semaine d'école, je n'ai commis aucune faute. La semaine prochaine , je devais être à l'école du coup je dois chercher un nouveau patron (heureusement que l'école a été tolérante vu la situation et m'a laissé un délai sinon j'aurais du être exclus) et j'ai appris par la suite que tous les commerciaux qu'il recrute sont en alternance comme moi . Voila j'espère avoir été claire et je

voulais savoir s'il était possible d'avoir un recours contre de tel agissement , ne serait ce juste pour ne pas qu'il arrive pareil mésaventure à un autre alternant.
Merci pour votre réponse et n'hésitez pas à me demander si quelque chose n'est pas claire.

Par **pat76**, le **15/10/2011** à **18:34**

Bonjour

Votre contrat de professionnalisation était à durée déterminée ou indéterminé?

Par **pat76**, le **15/10/2011** à **18:41**

Bonjour

Il serait opportun de saisir l'inspection du travail. Si tous les commerciaux sont en alternance qui sont les tuteurs?